

**Compte-rendu de la rencontre
du Comité de liaison du Parc éolien de la Dune-du-Nord**

Date : Mercredi 12 décembre 2018

Lieu : Salle Gemini de l'Auberge Madeli

Présences :

Marie-Ève Giroux, Attention Fragîles
Véronique Déraspe, Société de conservation
Audrey Keating, CEDEC
Sylvette Leblanc, CCEÉ (MÎM)
Jean-Étienne Solomon, MÎM
Marc-Olivier Massé, CERMIM
Louis Fournier, Comité ZIP
Serge Bourgeois, MÎM
Sony Cormier, Chambre de Commerce des Îles
Daniel Gaudet, SADC
Matthieu Monnier, Valeco
Hugo Bouchard, Plan A
Gilbert Scantland, RIÉGÎM
Claude Richard, coordonnateur du Comité

Absences :

Véronique Chiasson, Développement social CJE
Michel Bonato, ATR

Invitée :

Catherine Bujold, Hydro Québec (par visioconférence)

1. Ouverture de la réunion :

La réunion débute peu après 9 heures.

2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour :

Les membres du comité adoptent l'ordre du jour tel que proposé.

3. Suivi du compte-rendu de la rencontre du 12 septembre 2018 :

Le compte-rendu est estimé conforme aux discussions ayant eu lieu lors de la rencontre du 12 septembre dernier.

4. Nouvelles des membres :

Puisqu'il est question ici d'énergie éolienne, la violente tempête qui a eu lieu aux Îles récemment soulève des inquiétudes chez les membres quant à la capacité de résistance des éoliennes. Les promoteurs informent le comité que des vents de cette vitesse ne causent pas de problèmes aux éoliennes, celles-ci pouvant absorber des vitesses de vent bien supérieures à celles qu'on a connues récemment. Les représentants de PEDDN confirment qu'avec des options avancées de gestion des hautes vitesses de vent, les machines sont capables d'atteindre (avec une réduction de puissance) 108 Km/h avant que les pales se mettent en position sécuritaire (en position drapeau) offrant ainsi moins de résistance et assurant l'intégrité physique de la turbine. Par ailleurs, les vitesses de vent optimales pour la production d'énergie se situent entre 50 et 90 Km/h.

Profitant de la présence de Catherine Bujold, conseillère en relation avec le milieu chez Hydro-Québec, on discute brièvement des incidences de l'éventuel raccordement par câble prévu autour de 2025 sur le projet. Dans ce contexte, les bénéfices du projet, tant sur le plan financier qu'environnemental ont été confirmés par Hydro-Québec qui y voit par ailleurs un intérêt sur le plan de la recherche et du développement pour faciliter la transition énergétique des réseaux autonomes.

5. État de situation du projet :

Les représentants de Parc Éolien Dune-du-Nord (PEDDN) présentent au comité une mise à jour du calendrier de réalisation. On informe les membres du comité de liaison que l'échéancier de construction et de mise en service du projet a dû être modifié. Les travaux de construction civils sont reportés de quelques mois et débuteront en septembre 2019 et l'installation des éoliennes se fera au printemps 2020, ce qui aura pour effet de décaler la mise en service en juin 2020.

Cette révision de l'échéancier est due à plusieurs facteurs, incluant le fait que la logistique de livraison d'équipements durant l'été est complexe en raison de l'augmentation de l'achalandage touristique. Le Comité de liaison avait d'ailleurs exprimé une préoccupation à cet égard plus tôt cette année et, en conséquence, l'ajustement de l'échéancier répond à cette préoccupation. Un autre facteur découle du fait que l'érection des éoliennes au courant de l'automne comporte des risques d'exécution, car la vitesse moyenne des vents est très élevée et augmente rapidement au cours de la saison. On mentionne le retard dans l'obtention du décret gouvernemental concernant l'article 19 de la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables*. Selon les promoteurs, le décret ne pourra être émis qu'en janvier ou février, trop tard pour une mise en chantier au printemps 2019.

Ces délais ont un impact financier qui est évalué à plus ou moins 1,5M\$, de plus, comme prévu au contrat, le promoteur devra verser à Hydro-Québec 128 000\$ de pénalités en raison de ce retard. Les promoteurs ont réajusté les budgets et malgré ces coûts supplémentaires le projet demeure tout de même intéressant du point de vue financier.

Un communiqué de presse faisant état de ce nouvel échéancier de réalisation sera diffusé au cours des prochains jours.

6. Présentation par Hydro Québec du projet de raccordement :

Catherine Bujold présente à l'aide d'un document remis aux membres du comité de liaison le Projet de raccordement du parc éolien Dune-du-Nord au réseau de distribution d'Hydro

Québec. On rappelle que ce projet contribuera à réduire d'environ 13% par année les émissions de gaz à effet de serre de la centrale thermique de Cap-aux-Meules soit l'équivalent de 17 000 t éq. CO₂.

On présente la liste des travaux requis pour l'intégration de l'énergie éolienne au réseau de distribution tant à la centrale thermique, qu'à la sous-station située près du parc éolien, sur la ligne de transport et dans le poste de Cap-aux-Meules.

Des simulations visuelles donnent un aperçu de l'infrastructure de raccordement qui sera construite sur le site de la Dune-du-Nord. Une étude d'impact sera nécessaire, car les travaux d'installation pourraient affecter un milieu humide. Par contre, l'infrastructure en tant que telle n'est pas située dans un milieu humide.

On verra à faire coïncider ces travaux de raccordement avec les travaux prévus préalablement sur la ligne de transport vers Grosse-Île réduisant ainsi les impacts sur l'entreprise Mines Seleine. Comme ces travaux ne seront pas effectués avant septembre 2019 ils ne viendront pas perturber la circulation automobile qui est nettement plus dense en juillet et août.

7. *Préoccupations et attentes du milieu :*

On revient sur la question des mesures de compensation qui ont été envisagées avec le Ministère. On identifiera dans l'archipel, à l'extérieur de la zone déjà protégée, des terrains d'occurrence du corème de Conrad dont l'ensemble totaliserait une superficie de quelque 30 hectares. Des démarches en ce sens doivent être entreprises rapidement par la Société de conservation.

On discute également de l'installation d'une aire d'information en lien avec le projet. On convient qu'il s'agira d'une aire de stationnement dotée de panneaux d'information plutôt que d'un centre d'informations muni de différents services. On envisage également une application numérique qui permettrait l'accès par téléphones intelligents à des informations actualisées.

8. *Communication avec la communauté :*

Un communiqué de presse faisant état du nouvel échéancier des travaux sera diffusé rapidement après la rencontre.

9. *Varia*

Aucun point n'est discuté.

10. *Prochaine rencontre*

On prévoit une prochaine rencontre dans la semaine du 10 mars, les membres en seront informés par les moyens habituels.

11. Clôture de la réunion.

La rencontre prend fin à 12 :00.